



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Médiateur de la République

Question écrite n° 94503

Texte de la question

M. Dominique Tian appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les iniquités en matière de droits sociaux et d'état civil s'agissant des enfants nés sans vie, observées par le médiateur de la République dans son rapport annuel de 2005. En effet, il se révèle nécessaire d'humaniser le régime juridique de ces enfants et de respecter les droits de leurs parents afin de mieux les accompagner dans leur deuil. Il propose pour cela de permettre aux parents de disposer d'un livret de famille afin d'y inscrire leur enfant ainsi décédé et la possibilité pour les pères de ces enfants de bénéficier des indemnités journalières dues au titre d'un congé de deuil. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94503

Rubrique : État

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5109